

Route 41 Transport à la demande

Communauté de communes des Collines du Perche

Nouvelle desserte à compter du lundi 20 février 2017

Le Conseil Départemental de Loir-et-Cher et la Communauté de communes des Collines du Perche soutiennent « Route 41 Transport à la demande », un réseau de transport à prix unique.

Comment cela fonctionne ?

Tous les véhicules sont accessibles aux personnes handicapées.

Vous réservez votre déplacement par téléphone :

- La société de transport vous appelle pour fixer une heure de rendez-vous ;
- Un véhicule vient vous chercher à votre domicile à l'heure convenue pour vous conduire à l'un des points d'arrêt ;
- Un véhicule vous prend en charge à l'un de ces points d'arrêt pour vous reconduire à votre domicile ;
- Vous réglez votre voyage auprès du conducteur.

Combien cela coûte ?

2€ le trajet.

Gratuit pour les personnes handicapées, les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires du RSA et les bénéficiaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées, titulaires de la carte gratuité.

Comment réserver ?

En appelant la centrale de réservation, au plus tard à 12h la veille de votre déplacement au 02.54.58.41.50.

Quels sont les horaires et lieux desservis ?

DESTINATION	JOUR DE FONCTIONNEMENT	ALLER HEURE D'ARRIVEE	RETOUR HEURE DE DEPART
MONDOUBLEAU Place St Denis (maison médicale et commerces)	LUNDI	9H	11H30
	JEUDI	14H	17H30
MONDOUBLEAU Allée de la Gare (Maison de Service Au Public, Espace Public Numérique)	LUNDI	9H35	11H35
	JEUDI	14H05	17H35
VENDOME Hôpital	VENDREDI	8H55	12H05
VENDOME Place de la République	VENDREDI	9H	12H